Image not found or type unknown

Ma mere peut elle disposer d'une retraite?

Par **giorgio123456789**, le **04/04/2013** à **12:54**

Bonjour,

Ma mere n'a jamais travaille, mais elle a eu enfants. Elle a a ce jour a 63 ans.

Si j'ai bien compris, vu qu'elle n'a jamais quotise, elle ne peut pas toucher de retraite.
Vue qu'elle a eu 6 enfants, elle dispose quand meme potentiellement de 6*4 = 48 trimestres qui malheureusement ne compte pas.

J'ai quelques questions a ce sujet:
Est ce que ca vaut la peine qu'elle travaille une annee (entre 1 et 4 trimestre) pour pouvoir toucher une retraite? Cela peut il marcher? Dans ce cas, le salaire de base pour le calcule de la retraite serait it le salaire de cette annee de travail.
Aussi, sa retraite ne serait pas bien grande. Y'a t'il un minimum qui lui serait verser? Ou puis je trouver plus d'informations?

Merci beaucoup pour votre aide.
Giorgio

Par **P.M.**, le **04/04/2013** à **15:05**

Bonjour,
Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher de l'Assurance Retraite...

Par **freguy**, le **09/04/2013** à **17:39**

Bonjour
La réponse est oui.
Il suffit que votre mère est un salaire sur son relevé de carrière pour pouvoir bénéficier d'une retraite . (même si celui ci ne valide pas de trimestre si elle attend l'age de 65 ans pour demander sa retraite.)
Vous dites que votre mère à 63 ans, j'en conclue qu'elle est née en 1950.
De part son age, elle pourra partir à la retraite entre 63 et 65 ans si les salaires perçus valident au moins un trimestre, et effectivement le salaire de (ou des années) à son compte serviront de base au calcul.

Sot elle attend 65 ans , et même si les salaires ne valident pas de trimestre, sa retraite sera calculée par rapport au minimum contributif
(183,82 euros brut au 1er avril 2013 pour 48 trimestres).
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés